

LE COMITE ODISCÉ

Réunion du 22 mars 2023 du comité ODISCÉ

Synthèse de séance

1. INTRODUCTION

Michel Badré, président du Comité ODISCÉ, introduit la réunion en présentant tout d'abord une nouvelle membre : Elise Courcault, représentante de l'INCa (Institut National du Cancer).

Patrice Bueso (IRSN) évoque succinctement la situation vécue depuis le début du mois de février par les salariés de l'IRSN, le Gouvernement ayant en effet annoncé une évolution de l'organisation du contrôle et de la recherche en radioprotection et en sûreté nucléaire. Il rappelle, au nom du directeur général (qui n'a pu assister à cette séance), les valeurs et les principes qui fondent l'Institut et qu'il convient de préserver dans tout projet d'évolution : la séparation entre l'expertise et la décision, la proximité entre la recherche et l'expertise, le rassemblement au sein d'un même organisme de toutes les composantes du risque lié aux rayonnements ionisants et pour finir la transparence.

Michel Badré précise ensuite qu'il a fait parvenir à l'ensemble des membres du comité un projet de motion qu'il souhaiterait discuter en fin de réunion.

Audrey Lebeau-Livé (IRSN) indique que deux points d'avancement sont à l'ordre du jour de la réunion. Elle explique l'objectif de cette séance : établir une marche à suivre permettant la reddition des comptes de l'IRSN à la suite du premier avis et la finalisation du deuxième avis lors de la prochaine réunion.

Au préalable, les projets de compte-rendu et de synthèse de la réunion précédente sont soumis à l'approbation des membres, les remarques reçues ayant été intégrées dans les dernières versions transmises avant la réunion. Les deux documents sont validés. Les synthèses des réunions, tout comme leurs ordres du jour, sont publiés sur les pages dédiées au comité (<https://www.irsn.fr/FR/IRSN/Comite-ODISCE/Pages/Comite-ODISCE.aspx>) sur le site de l'IRSN. Le compte-rendu reste lui un document interne au comité.

2. PRISE EN COMPTE DES RECOMMANDATIONS DE L'AVIS N°1 DU COMITE SUR L'IMPLICATION DE LA SOCIETE CIVILE DANS LA SURVEILLANCE PAR L'IRSN DE L'ETAT RADIOLOGIQUE DE L'ENVIRONNEMENT

Renaud Martin (IRSN) fait part de la constitution en interne, d'un groupe de travail composé de salariés issus de la direction de l'environnement et du service des politiques d'ouverture à la société, en vue d'étudier l'ensemble des recommandations proposées (deux réunions ont eu cours les 18 janvier et 8 mars 2023). Le groupe de travail s'est notamment attaché à déterminer les recommandations qui apporteraient une plus-value au regard des pratiques actuelles en matière de



surveillance et de participation du public. L'objectif pour les experts de l'ouverture à la société est de construire des indicateurs permettant de repérer le niveau et les attendus en termes de participation, la mission des experts de la surveillance étant de proposer des actions concrètes qui les mettent en œuvre. Ainsi, l'IRSN dessinera un plan d'action qu'il présentera au comité lors de la prochaine réunion, dans l'objectif de le mettre en place dès le deuxième semestre 2023.

François Besnus et Marc Gleizes (IRSN, direction de l'environnement) précisent que le plan d'action portera notamment sur la surveillance régulière effectuée par l'IRSN et s'appuiera sur les CLI afin de trouver des interlocuteurs locaux intéressés, et en cela, répondre à leurs questions précises. Ils soulignent notamment l'importance de l'amélioration de la mise à disposition des données de surveillance dans le réseau national de mesures dans l'environnement (RNM) où sont répertoriées non seulement les données de l'IRSN mais aussi celles des exploitants et des associations.

Yves Marignac se satisfait qu'aucune recommandation n'ait semblée inappropriée et se demande si certaines avaient pu apporter des surprises, ou à l'inverse, si certaines, auxquelles se serait attendu l'IRSN, n'étaient pas présentes. Selon la direction de l'environnement, les recommandations vont dans le sens de l'objectif voulu de donner une nouvelle impulsion à l'ouverture à la société dans le domaine de la surveillance de l'état radiologique de l'environnement réalisée par l'Institut. Concernant les recommandations méthodologiques, elles amènent à être plus précis dans la manière de procéder. A ce titre, elle juge positif le fait de définir les fondamentaux pour décider de mettre en place une action d'ouverture à la société. C'est également un excellent moyen pour mettre au centre de la stratégie des actions concrètes qu'il s'agira de tester, dans l'espoir de constater leur effectivité afin de les déployer de façon plus importante. Ce plan d'action qui impliquerait 50 personnes sur trois sites (Fontenay-aux-Roses, Vésinet et Cadarache) permettra de mettre en perspective le travail réalisé par l'IRSN avec les attentes de la société. Ce point montre que la prise en compte des avis du comité est un engagement de tous les salariés de l'Institut, pas uniquement de l'unité dédiée à l'ouverture à la société.

3. SAISINE DU COMITE DANS LE DOMAINE DE L'OUVERTURE A LA SOCIETE CONCERNANT LE MEDICAL

Véronique Leroyer (IRSN) présente ensuite l'avancement du traitement de la saisine du comité sur l'ouverture à la société dans le domaine du médical contribuant à faire du citoyen un acteur de la radioprotection. La précédente réunion avait permis de présenter le dossier de saisine, les travaux de l'IRSN sur les effets de la radiothérapie et leurs enjeux, et de dédier un temps de réflexion du comité sur ce sujet. Chaque membre était invité à formuler des recommandations, et en complément, le secrétariat s'est fondé sur le verbatim de la réunion du 28 novembre pour faire ressortir les différentes idées. Au cours de ce travail, trois grands objectifs et treize idées ont été identifiés en vue d'en faire des propositions, y compris sur l'aspect radiodiagnostic, les membres ayant souhaité ne pas se focaliser uniquement sur les effets secondaires liés à la radiothérapie.

Les membres du comité ont jusqu'au 9 mai 2023 pour envoyer par mail leurs remarques et retours afin que les propositions puissent être retravaillées pour être discutées lors de la prochaine réunion du 21 juin 2023.

Simon Schraub précise qu'il est nécessaire de prendre le temps de réfléchir et de commenter ces propositions. A ce titre, il voudra ajouter des propositions qu'il formulera par mail. Serge Vidal fait remarquer que la question de la radioprotection du personnel médical n'a pas été abordée dans les détails et qu'il serait intéressant de formuler des propositions à ce sujet.

4. POINT A PROPOS DE LA SITUATION DE L'IRSN ET DISCUSSION DE LA MOTION

Michel Badré fait part du projet de motion qu'il a rédigé. Il cite les articles de la loi en cours d'élaboration relatifs à la réforme de l'organisation du contrôle et de la recherche en sûreté nucléaire. Patrice Bueso fait un point sur l'état du texte et des votes à l'Assemblée nationale et décrit la suite du processus.

Après une discussion visant à préciser les notions de « sécurité », de « sûreté », ainsi que de « transparence », certains membres ont formulé des remarques qui ont conduit à amender le projet. La motion ainsi amendée est adoptée puis publiée sur le site de l'IRSN.

5. CONCLUSION ET PERSPECTIVES

La prochaine réunion qui aura lieu le 21 juin 2023 sera consacrée aux deux mêmes sujets (reddition des comptes sur le premier avis et finalisation du deuxième). Le 17 octobre 2023 un nouveau sujet, l'implication des jeunes, sera programmé. Un appel à idées pour les sujets suivants est lancé.

Michel Badré conclut en affirmant que la meilleure façon de montrer que l'ouverture à la société est utile et aboutit à des choses très concrètes, c'est de le démontrer par l'action en se penchant sur des sujets comme la surveillance radiologique du territoire, les questions médicales, les relations avec les jeunes, etc.